

Communiqué de Presse -
Pour diffusion immédiate

Zakaria Moumni condamné par la justice canadienne

Montréal, le 29 août 2023

La Cour Supérieure du Canada, siégeant à Montréal, a rendu un jugement le 27 juillet 2023 condamnant Zakaria Moumni.

Le jugement stipule que Z. Moumni doit verser 30 000 \$ canadiens à M. Rachid Najahi, directeur général du Groupe Atlas Media, en réparation des préjudices causés par des propos infondés tenus publiquement.

L'affaire trouve son origine dans les événements de la 7ème édition de la Fête marocaine de Montréal (fête du trône), le 29 juillet 2022, organisée par M. Najahi et le Groupe Atlas Media.

Zakaria Moumni avait perturbé la célébration en tenant des propos insultants envers les Marocains présents et les participants.

Z. Moumni avait notamment accusé M. Rachid Najahi d'être un "agent stipendié" du gouvernement marocain et affirmé que la Fête marocaine était une activité de propagande financée par le gouvernement. Cependant, il a été démontré devant la Cour que la Fête marocaine est autofinancée et n'a jamais reçu aucune subvention institutionnelle ou étatique.

Le verdict de la Cour Supérieure du Canada a ordonné à Zakaria Moumni de verser 20 000 \$ à M. Rachid Najahi pour atteinte à la réputation et 10 000 \$ de dommages-intérêts punitifs.

Le jugement souligne l'importance de la vérité et de la responsabilité dans la diffusion d'informations publiques.

"Cette décision protège les droits et la réputation des individus", déclare M. Rachid Najahi.

Zakaria Moumni a également été accusé d'agression physique envers trois participants à la Fête Marocaine.

Source:

Groupe Atlas Media:

<https://www.atlasmedias.com/2023/08/zakaria-moumni-condamne-par-la-justice-canadienne/>

Facebook: <https://www.facebook.com/AtlasMedia1/>

Youtube : <https://www.youtube.com/c/rnajahi>

Tél.:+1 514-962-8527

Email: admin@atlasmedias.com